

*Extrait de :*

# NATIONS UNIES ANNUAIRE JURIDIQUE

1992

Troisième partie. Décisions judiciaires relatives à des questions concernant  
l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui  
sont reliées

Chapitre VII. Décisions et avis consultatifs de tribunaux internationaux



Copyright (c) Nations Unies

47. Un fonctionnaire qui a une double nationalité a-t-il droit, en vertu de l'alinéa *f* de l'article 3.3 du Statut du personnel, au remboursement des impôts nationaux sur le revenu qui peuvent lui être réclamés au titre des émoluments qu'il reçoit de l'Organisation des Nations Unies ? — Principe de l'égalité de traitement entre les fonctionnaires — Position du Tribunal administratif des Nations Unies en la matière..... 542
48. Prélèvement de droits de succession sur la moitié des biens mobiliers d'un fonctionnaire qui étaient la propriété commune de l'intéressé et de sa conjointe défunte — Interprétation des dispositions pertinentes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et du *modus vivendi* de 1926 ..... 544
49. La désignation du Ministre des affaires étrangères d'un Etat Membre comme représentant permanent de cet Etat auprès de l'Organisation des Nations Unies est-elle conforme aux règles et normes du droit diplomatique codifié ? — Pratique des Nations Unies..... 546
50. Procédure visant à expulser, de ses locaux, la mission permanente d'un Etat Membre auprès de l'Organisation des Nations Unies pour cause d'endettement — Obligation incombant au pays hôte, en vertu de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de l'Accord de 1947 relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, de respecter l'inviolabilité des missions accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies ..... 547
51. Statut juridique du personnel non diplomatique des missions accréditées auprès de l'Office des Nations Unies à Genève — Question des privilèges, immunités et facilités dont jouissent le personnel administratif et technique, le personnel de service et les domestiques privés des membres des missions en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 — Statut juridique, droits et obligations des employés de maison au service de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui sont engagés sur la base du « régime spécial » ..... 549

**Troisième partie. — Décisions judiciaires relatives à des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées**

CHAPITRE VII. — DÉCISIONS ET AVIS CONSULTATIFS DE TRIBUNAUX INTERNATIONAUX .....	561
--	-----

## *Chapitre VII*

### **DÉCISIONS ET AVIS CONSULTATIFS DE TRIBUNAUX INTERNATIONAUX**

Les tribunaux internationaux ne semblent pas avoir émis en 1992 de décision ni d'avis consultatif sur des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées.